

VINGT ANNÉES NÉFASTES POUR LES TRAVAILLEUR·SE·S DU SEXE

**Rapport communautaire
d'impact de la Loi
suédoise de 1999 sur
l'achat de services
sexuels**



**FUCKFÖRBUNDET
2019**

Table des matières

INTRODUCTION	3
VIOLENCES STRUCTURELLES À L'ENCONTRE DES TDS : AUGMENTATION DE LA STIGMATISATION, DE L'EXCLUSION ET DES DISCRIMINATIONS	6
Représentations des TDS dans les médias suédois	9
Exclusion des organisations féministes et LGBTQ/queer	13
Amalgame entre traite à des fins d'exploitation sexuelle et travail du sexe dans les discours gouvernementaux	15
INAPERÇUES ET IMPUNIES : LES VIOLENCES INTERPERSONNELLES ENVERS LES TDS	17
Violences d'État : le rôle de la police et des services de l'immigration	20
Exploitation et violences par les intervenants non étatiques	28
ENTRAVES AUX DROITS DES TDS À LA SANTÉ : L'ABOLITION COMME POLITIQUE DE SANTÉ	30
Structures dédiées aux TDS : manque de services accessibles et non moralisateurs	33
Stigmatisation et discrimination intersectionnelle : obstacles à l'accès aux soins pour les TDS migrant·e·s, LGBT et/ou usager·e·s de drogues	37
LA CRIMINALISATION DES CLIENTS AU-DELÀ DE LA SUÈDE : EFFETS DÉLÉTÈRES DE L'EXPORTATION D'UNE POLITIQUE	40
RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	43

Introduction

En 1999, la Suède a voté la Loi sur l'achat de services sexuels (*Sexköpslagen*)¹, devenant ainsi le premier pays au monde à criminaliser l'achat de services sexuels et les client·e·s des travailleur·se·s du sexe (TDS) en s'appuyant sur une argumentation féministe. Depuis, ce modèle a été largement promu par les gouvernements et les décideurs suédois comme un important succès du féminisme d'État et de la politique d'égalité des sexes². Actuellement, le « modèle suédois » est appliqué en Norvège, en Islande, en France, en Irlande, en Irlande du Nord et au Canada et a inspiré les recommandations politiques de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe³.

Les auteur·ice·s de ce rapport communautaire - des travailleur·se·s du sexe ayant travaillé ou travaillant actuellement dans l'industrie du sexe suédoise - arguent que la loi a grandement contribué à la stigmatisation et à l'augmentation des vulnérabilités des femmes (et de personnes d'autres genres) qui vendent des services sexuels, contredisant les principes féministes-humanitaires des législateurs. Depuis 1999, les conditions de vie et de travail des TDS se sont considérablement détériorées en raison de tentatives visant à éradiquer l'industrie du sexe, objectif ultime des législateurs. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : des manques en matière d'accessibilité des dispositifs de réduction des risques, d'action sociale et sanitaire non jugeante et d'interventions communautaires ciblant les TDS, un contrôle de la communauté hostile à la communauté, (en particulier aux migrant·e·s sans papiers et aux femmes racisées⁴) et l'effet démultiplicateur du modèle suédois quant à la stigmatisation et la précarisation des travailleur·se·s de l'industrie du sexe criminalisée. Concernant ce dernier point, les attitudes de plus en plus négatives de

1. Ministère de la Justice suédois (2009). Code pénal (<https://lagen.nu/1962:700>).

2. À propos de la transposition du modèle suédois à l'international, voir : Kingston, S. and Thomas, T. (2019). « No model in practice: a 'Nordic model' to respond to prostitution? », *Crime Law and Social Change*, 71: 423 (<https://doi.org/10.1007/s10611-018-9795-6>).

3. Ni l'Union européenne ni le Conseil de l'Europe n'ont de normes légales contraignantes quant au travail du sexe. Ils ont tous deux émis des recommandations pour les États : voir la résolution du Parlement européen du 26 février 2014 sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0162+0+DOC+XML+V0//FR>). Voir la résolution 1983 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) « Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe », 2014 (<http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=20559&lang=FR>).

4. Les migrant·e·s sans papiers sont des migrant·e·s qui, pour des raisons diverses, n'ont pas de titre de séjour valide pour demeurer dans le pays dans lequel ils vivent ou travaillent. On les nomme aussi migrant·e·s en situation irrégulière.

la population suédoise envers les TDS et leur travail sont considérées par les autorités suédoises comme un succès, car vues comme un pas nécessaire vers une société sans prostitution.

En Suède, le travail du sexe a toujours été considéré comme un phénomène social devant être contrôlé par l'État⁵. Avant le XIX^e siècle, aucune loi spécifique ne réglementait le travail du sexe, cependant, avoir des relations sexuelles en dehors du mariage était légalement répréhensible, ce qui affectait à la fois les vendeurs et les acheteurs de sexe. Les comportements sexuels des femmes étaient principalement contrôlés par les codes de la moralité chrétienne et des interprétations patriarcales de la Bible. À partir de 1724, les femmes célibataires qui ne pouvaient pas justifier leur source de revenus pouvaient être détenues dans une prison pour femmes afin de les empêcher d'être « immorales », c'est-à-dire de vendre des prestations sexuelles.

Au XIX^e siècle, le discours sur la restriction de la sexualité des femmes, jusqu'alors empreint de valeurs religieuses, se déplaça sur le terrain de la moralité et de la santé. Comme la syphilis était l'un des plus grands problèmes de santé publique, une nouvelle loi imposa des examens de santé au sein de la classe ouvrière. Les TDS furent également durement touchées par *Reglementeringen*, la loi d'esprit réglementariste qui les obligeait à subir plusieurs examens de santé par semaine et établissait des règles quant à leur mobilité et leur visibilité au sein de la ville. La loi ne s'est toutefois pas avérée efficace pour prévenir les infections sexuellement transmissibles (IST) et fut en conséquence abrogée en 1918.

Entre 1918 et 1964, la loi sur le vagabondage fut le principal instrument législatif permettant de punir les femmes qui vendaient des services sexuels, ainsi que d'autres groupes considérés comme asociaux. Les TDS pouvaient également être condamné·e·s pour « crime contre l'ordre public » en vertu du Code pénal. Dans les années 1960, avec l'évolution de l'approche de la sexualité et la popularité croissante du marxisme et des analyses économiques de gauche, le travail du sexe était vu comme un symptôme du capitalisme dans lequel à la fois le vendeur et l'acheteur étaient considéré·e·s comme des victimes dans une structure capitaliste. À partir de cette période, le mouvement de libération des femmes commença à promouvoir un discours décrivant de plus en plus

5. Sur l'histoire du travail du sexe en Suède, voir : Dodillet, S. (2009). « Är sex arbete? Svensk och tysk prostitutionspolitik sedan 1970-talet. » Thèse doctorale. Université de Göteborg. Faculté des Arts (<https://gupea.ub.gu.se/handle/2077/19349>).

les TDS comme des victimes. À partir des années 1980, la prostitution et la pornographie devinrent des sujets clés et des symboles cruciaux de la violence sexuelle à l'égard des femmes pour le mouvement féministe suédois. Avec l'entrée de la Suède dans l'UE en 1995 et la diminution du coût des voyages, la mondialisation et le développement de l'industrie du sexe ont fait naître la crainte d'un afflux soudain de TDS étranger·e·s ainsi que la potentielle destruction des bases du Folkhemmet ce concept politique et social où le pays est considéré comme un foyer garantissant soin et sécurité à l'ensemble de la population. Ces changements sociétaux ont mené à l'interdiction d'achat de services sexuels en 1999, de sorte que le travail du sexe a de nouveau connu une transformation de son statut : cette pratique sociale est devenue une question de justice pénale⁶.

En dépit de la rhétorique gouvernementale selon laquelle le modèle suédois a efficacement réduit la demande prostitutionnelle, dissuadé les femmes de se prostituer et facilité le départ de l'industrie du sexe pour les « victimes » de la prostitution, rien ne prouve que la pénalisation des client·e·s ait permis d'atteindre ces objectifs⁷. Si les partisans du modèle soulignent que la vente de sexe n'est pas légalement répréhensible en Suède, dans la pratique, les migrant·e·s venant de l'extérieur de l'UE, qui constituent une proportion importante des TDS en Suède, peuvent être interdit·e·s d'entrée et se voir expulsé·e·s si iels sont soupçonné·e·s de se prostituer, et ce en vertu de la en raison de la « double régulation⁸ » de l'industrie du sexe (politiques relatives à la prostitution et à l'immigration).

Les chapitres suivants montreront comment la pénalisation des client·e·s impacte les conditions de travail et de vie des TDS. Comme très peu d'études s'intéressent à cette population de plus en plus clandestine en Suède, l'analyse repose principalement sur des études de cas, des articles de presse et des rapports de recherche qui pourraient ne pas être connus du public hors de Suède. Avec ce rapport, les auteur·ice·s souhaitent également ouvrir en Suède un débat centré sur les expériences de personnes de tous les genres et de tous les milieux sociaux qui vendent des services sexuels, et faire l'analyse critique des preuves (ou plutôt du manque de preuves) quant à l'impact de cette loi sur la vie des TDS.

6. Kulick, D. (2003). « Sex in the new Europe: the criminalization of clients and Swedish fear of penetration. » *Anthropological Theory*, 3(2) : 199-218.

7. Holmström, Ch. et Skilbrei, M.-L. (2017). « The Swedish Sex Purchase Act: Where Does it Stand? », *Oslo Law Review*, 4:2. (https://www.idunn.no/oslo_law_review/2017/02/the_swedish_sex_purchase_act_where_does_it_stand).

8. « Double régulation » est le concept utilisé pour décrire les politiques suédoises sur le travail du sexe dans : Vuolajärvi, N. (2018). « Governing in the Name of Caring—the Nordic Model of Prostitution and its Punitive Consequences for Migrants Who Sell Sex. » *Sexuality Research and Social Policy*, 16 : 151-165 (<https://link.springer.com/article/10.1007/s13178-018-0338-9>).

Violences structurelles à l'encontre des TDS : augmentation de la stigmatisation, de l'exclusion et des discriminations

L'impact négatif du modèle suédois le plus fréquemment signalé est la stigmatisation croissante à laquelle les TDS ont été confronté·e·s depuis l'adoption de la loi sur l'achat de services sexuels⁹. L'évaluation gouvernementale de la loi reconnaît que « les personnes exploitées dans la prostitution signalent que la pénalisation a renforcé la stigmatisation de la vente de services sexuels. Iels expliquent qu'iels ont choisi de se prostituer et n'ont pas le sentiment d'être exposé·e·s involontairement à quoi que ce soit. Bien qu'il ne soit pas illégal de vendre des prestations sexuelles, iels se sentent traqué·e·s par la police. Iels se perçoivent comme déresponsabilisé·e·s dans le sens où leurs actions sont tolérées, mais leur volonté et leurs choix ne sont pas respectés¹⁰. » Le rapport conclut que ces effets négatifs « doivent être considérés comme positifs puisque l'objectif de la loi est effectivement de combattre la prostitution ».

Accroître la stigmatisation – en affublant les TDS d'une identité dégradante pour les séparer symboliquement du reste de la société – participe d'un large système de violence structurelle envers les TDS¹¹. La violence structurelle ne résulte peut-être pas d'un usage direct et intentionnel du pouvoir, mais elle est liée aux situations dans lesquelles des individus ou des groupes sont lésés et leurs besoins rejetés en raison des conditions sociales oppressives et injustes dans lesquelles ils vivent. Elle limite l'agentivité de ceux qui sont dévalorisé·e·s par la société. Elle se manifeste dans tous les domaines de la société : lois discriminatoires, exploitation économique, pratiques institutionnelles répressives et préjugés, mais contrairement à la violence directe, elle reste souvent invisible et peu remise en question.

9. Dodillet S. et Östergren P. (2011). « The Swedish Sex Purchase Act: Claimed Success and Documented Effects. » Document de conférence présenté à l'atelier international : Decriminalizing Prostitution and Beyond: Practical Experiences and Challenges. The Hague, 3 et 4 mars 2011 (<http://www.petraostergren.com/upl/files/54259.pdf>). Levy, J. et Jakobsson, P. (2013). « Sweden's abolitionist discourse and law: effects on the dynamics of Swedish sex work and on the lives of Sweden's sex workers. » *Criminology & Criminal Justice*, 14(5) : 593-607. Levy, J. (2014). *Criminalising the Purchase of Sex: Lessons from Sweden*. Londres, Routledge

10. Statens Offentliga Utredningar (2010). *Förbud mot köp av sexuell tjänst - en utvärdering 1999-2008*. (<https://www.regeringen.se/contentassets/2ff955c847ed4278918f111ccca880dd/forbud-mot-kop-av-sexuell-tjanst-en-utvardering-1999-2008-sou-201049>)

11. International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE) (2015). *Structural violence: Social and institutional oppression experienced by sex workers in Europe*. (<https://www.sexworkeurope.org/resources/community-guide-structural-violence-2015>)

“ La stigmatisation affecte la façon dont les clients me traitent. Comment ? Eh bien, il y a des clients qui ont tellement peur qu'en tant que TDS je ne puisse pas consentir, qu'ils exigent un prix plus bas, pour être sûr que mon consentement est réel, comme preuve qu'ils sont assez spéciaux pour que je consente. De plus, de nombreux clients très gentils et respectueux m'ont dit qu'ils n'oseraient jamais voir une TDS qui ne soit pas suédoise, car le risque de se faire prendre par la police était plus élevé. Je n'ai aucune idée de ce que c'est d'être un·e TDS étranger·e ni de la clientèle qu'ils ont, mais c'est dommage que de nombreux bons clients n'osent pas aller les voir.

[UNE TDS MEMBRE DE FUCKFÖRBUNDET]

En Suède, les TDS sont systématiquement réduit·e·s au silence et privé·e·s de leur droit de décider de leur propre vie; iels sont surveillé·e·s et contrôlé·e·s, discriminé·e·s et maltraité·e·s. La violence structurelle est incorporée dans leurs expériences et interactions quotidiennes et exacerbée par les représentations biaisées des médias, les discussions féministes dont iels sont tenu·e·s à l'écart et les discours gouvernementaux.

Représentations des TDS dans les médias suédois

Au fil des siècles, les TDS ont toujours été dépeint·e·s comme démoniaques ou corrompu·e·s et ostracisé·e·s en tant qu'êtres moralement, socialement et économiquement inférieurs. Au Moyen Âge, les femmes vendant des prestations sexuelles étaient déjà décrites comme pécheresses (comme celles ayant des relations sexuelles hors mariage), menaçant les valeurs religieuses et familiales et remettant en cause la moralité publique. Dans les années 1700, les femmes célibataires sans fortune personnelle, patronage ou profession officielle pouvaient être enfermées dans le Långholmens Spinnhus à Stockholm, une maison de travail et prison pour femmes, afin de les empêcher de subvenir à leurs besoins « de manière indécente¹² ». En outre, les femmes employées de cafés, bars et pubs soupçonnés d'être des maisons de passe étaient parfois soumises à des examens médicaux forcés pour prévenir la propagation des maladies sexuelles.

Tout au long de l'ère moderne, la représentation des TDS comme « bassins de contagion » et menace pour la santé publique a perduré, car iels furent blâmé·e·s pour la propagation des IST – et du VIH/SIDA depuis les années 1980. En Suède, l'approche pathologique des TDS fut une approche-clé pour contrôler de cette population au XX^e siècle. Après 1918, la Lex Veneris (qui s'attaquait à la propagation des maladies vénériennes) et la loi sur le vagabondage furent utilisées pour contenir le « problème » de la prostitution féminine, ce qui conduisit à la détention des TDS. Les femmes vendant des prestations sexuelles étaient perçues comme immorales, « sexuellement peu fiables et imbéciles » et comme de mauvaises mères dont les enfants étaient destinés à la criminalité ou la prostitution. Des stérilisations forcées furent réalisées de 1934 à 1975 par le biais des lois de stérilisation mises en œuvre pour assurer la *folkhälsa* (santé de la population). Le but était d'empêcher la reproduction des personnes désignées comme antisociales telles que les femmes aux moeurs légères, ce qui incluait les TDS, les personnes physiquement ou mentalement handicapées ainsi que les Roms et les gens du voyage¹³. À partir des années 1950, la stigmatisation des TDS s'est poursuivie sous l'angle d'une nouvelle discipline, la psychiatrie,

12. Svanström, Y. (2006). *Offentliga kvinnor: prostitution i Sverige 1812-1918* [Femmes publiques : Prostitution en Suède 1812-1918]. Ordfront, Stockholm

13. Pour en savoir plus sur la stérilisation : <https://www.regeringen.se/49b6c6/contentassets/68b217b7f8e746a799536f3ad851c05e/steriliseringssfragan-i-sverige-1935---1975>

qui décrivait les femmes vendant des prestations sexuelles comme « imbéciles » ou du moins faibles d'esprit, psychologiquement anormales ou hystériques d'une quelconque façon¹⁴.

Dans la pensée féministe abolitionniste actuelle élaborée dans les années 1970, les TDS ne sont plus considéré·e·s comme des délinquant·e·s mais des victimes du système patriarcal contraint·e·s à une dépendance économique et sexuelle vis-à-vis des hommes, avec l'attrait sexuel pour seule valeur sociale. Dans les principales discussions et les médias féministes suédois *mainstream*, les TDS sont souvent vu·e·s comme des victimes sans voix propre et sont décrit·e·s en des termes humiliants et misogynes, tels que « chatte pas chère » et « corps à vendre ». Les organisations de défense des droits des TDS prenant la parole publiquement sont souvent qualifiées de « proxénètes », « lobbyistes de l'industrie du sexe » et « défenseurs du viol tarifé ». Même le terme TDS - utilisé dans les luttes pour les droits des personnes vendant des services sexuels depuis les années 70 et intégré dans toutes les entités des Nations Unies - semble controversé dans les médias suédois, car il décrit la prostitution comme un travail au lieu d'en parler comme de « l'exploitation » ou de « l'achat de corps ».

Dernièrement, une nouvelle définition du travail du sexe est devenue populaire dans le discours public et dans les supports de communication des unités de services sociaux et les programmes des ONG proposant une prise en charge spécialisée aux TDS : « Personnes se faisant du mal en vendant du sexe ». Le renforcement récent de discours assimilant la vente de sexe à l'automutilation pourrait être lié au mouvement #intedinhora (#pasvotrepute) ayant émergé du mouvement mondial #metoo en Suède. Les instigatrices de la campagne et celles qui ont soutenu la cause dans les médias sont principalement des jeunes citoyennes suédoises victimes de violences alors qu'elles vendaient des prestations sexuelles, souvent avant leur majorité. Bien que la plupart des TDS en Suède soient des ressortissantes étrangères subvenant à leurs besoins, les médias et le discours public semblent avoir peu à peu adopté une grille de lecture servant les intérêts de ce groupe de jeunes femmes. Ce prisme déforme encore plus l'image de la communauté des TDS dans l'imaginaire public et invisibilise les préoccupations de la majorité des personnes qui vendent des services sexuels dans le pays : les femmes migrantes.

14. Cité dans Svanström (2006 : 153).

“
**La prostitution, ce que nous voyons
chez la plupart de nos bénéficiaires
est... une forme d'autodestruction,
c'est un moyen de vraiment se faire du
mal.**

[EMPLOYÉ DE L'UNITÉ DE PROSTITUTION DE STOCKHOLM¹⁵]

Dans la couverture médiatique du travail sexuel, les experts les plus présentés ne sont pas TDS et sont principalement des féministes, des universitaires et des membres de l'appareil d'État, y compris des représentants de la police et des services sociaux. En 2016, le lancement de la campagne d'Amnesty International pour la dépénalisation du travail du sexe¹⁶ a été largement médiatisé en Suède, et la branche suédoise de l'ONG a pris ses distances vis-à-vis de l'ensemble des recommandations¹⁷. Les féministes qui ont commenté cette campagne ont encore une fois manqué une occasion d'impliquer les TDS dans des discussions qui ont suivi l'adoption de cette position sans précédent. Au lieu de cela, de nombreux·ses TDS et leurs organisations ont été accusé·e·s de faire pression pour protéger leurs intérêts dans l'industrie du sexe. Par exemple, la féministe suédoise Kajsa Ekis Ekman a écrit dans un article : « Si vous lisez les documents sur lesquels se fondent les décisions d'Amnesty International, vous verrez qu'ils ont réellement écouté des lobbyistes de l'industrie du sexe, ce qui est terrifiant¹⁸. »

Dans les articles sur le travail du sexe, les réalités des TDS sont souvent ignorées. Leur travail est réduit à une « vente de femmes, de corps et de parties du corps » au lieu d'être décrit comme une vente de services sexuels. Le langage employé y est souvent très cru et misogyne. En 2016, dans une déclaration contre les militants LGBT soutenant les droits des TDS, Kajsa Ekis Ekman a de nouveau fait preuve du peu d'estime qu'elle porte aux TDS : « Le plus triste, ce sont tou·te·s ces activistes queer qui travaillent à ce que les managers en informatiques de 53 ans puissent voyager en Thaïlande pour des chattes pas chères ». Cette déclaration a incité Empower Foundation, un groupe de TDS thaïlandais à répondre par une lettre ouverte interrogeant son langage déshumanisant :

15. Levy, J. (2014).

16. Pour en savoir plus quant à la politique d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/05/amnesty-international-publishes-policy-and-research-on-protection-of-sex-workers-rights/>

17. Amnesty International, « Mänskliga rättigheter för de som säljer sex » (<https://www.amnesty.se/om-amnesty/amnesty-international-sverige/uttalanden-och-remissvar/uttalande-om-amnesty-international-policy-om-staters-ansvar-att-respektera-skydda-och-uppfylla-manskliga-rattigheter-dem-som-saljer-sex/>).

18. Ottar, « Sexarbete eller prostitution », 16 mars 2002 (<https://www.ottar.se/artiklar/sexarbete-eller-prostitution>).

“ Kajsja Ekis Ekman, nous comprenons que vous ne nous connaissez pas du tout. Nous savons que vos maigres connaissances sur nos vies de TDS vous proviennent d'informations de seconde ou troisième main. Peut-être ne savez-vous pas que les TDS en Thaïlande sont des mères et des cheffes de famille ? Est-ce ainsi que vous parlez des mères et des cheffes de famille en Suède ? Vous ne savez peut-être pas que la plupart de nos clients n'utilisent pas un langage aussi révoltant pour parler de nous ? Est-ce habituel pour les femmes en Suède de parler les unes des autres en ces termes ? Peut-être n'avez-vous jamais songé qu'une féministe universitaire suédoise ait pour responsabilité de parler des autres femmes avec respect ? Ou bien est-ce que « chatte pas chère » est une façon acceptable de parler des femmes thaïlandaises selon les féministes et les journalistes suédois ?

Dans un autre article du quotidien Metro¹⁹, la criminologue Nina Rung décrit les TDS comme des « femmes déjà vulnérables n'ayant d'autre choix que de laisser leur corps être utilisé trois, cinq ou dix fois par des hommes différents chaque jour. » Elle écrit : « la Loi sur l'achat de services sexuels ne se concentre pas uniquement sur l'incroyable dégueulasserie des hommes plus âgés et plus riches achetant leur droit à l'éjaculation à des femmes plus jeunes et vulnérables. » Le travail du sexe, la traite et les abus sexuels sur des mineurs sont souvent confondus dans les grands médias. Les corps et les parties du corps des TDS sont obsessionnellement décrits comme des marchandises, en établissant par exemple un parallèle entre l'achat de services sexuels et un « kilo de porc²⁰ » tandis que l'exploitation et la violence auxquelles les TDS sont confronté·e·s sont souvent décrites avec des détails quasi pornographiques dans les journaux et même par des politicien·ne·s de premier rang.

“ Acheter du sexe, c'est se masturber dans un corps de femme.

[KAJSA WAHLBERG, RAPPORTEUR·ICE NATIONALE SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS²¹]

19. Metro.se « Därför ska vi vara stolta över sexköpslagen », 21 mars 2017 (<https://www.metro.se/asikt/darfor-ska-vi-vara-stolta-over-sexkopslagen-w3mTV3JoOXH>).

20. 24Kalmar.se « Därför köper svenska män sex på semestern : Som att köpa ett kilo fläskkött » (https://24kalmar.se/darfor-koper-svenskar-sex-pa-semestern-som-att-kopa-ett-kilo-flaskkott_5f47e3f5).

21. Citation de : Häggström, S. (2016.). *Shadow's Law: The True Story of a Swedish Detective*

Exclusion des organisations féministes et LGBTQ/queer

Les voix des TDS et des organisations de défense de leurs droits ont été continuellement et systématiquement réduites au silence dans le débat sur le modèle suédois, tant en Suède qu'à l'étranger. À ce jour, plusieurs tactiques ont été utilisées pour mettre leurs opinions sur la touche, par exemple en affirmant que les TDS s'expriment depuis une situation de conscience faussée, que ce sont des personnes autodestructrices traumatisées par leur travail et des abus antérieurs et sont incapables de reconnaître leur propre oppression du fait de leur conditionnement patriarcal²².

En Suède, le débat féministe sur le commerce du sexe s'articule souvent autour du concept de « droit au sexe ». Ce débat se concentre sur les hommes achetant des services sexuels qui considèrent, dans une vision toute patriarcale, que tout leur est dû, au lieu de se focaliser sur les besoins et les demandes des professionnel·le·s du sexe. Les organisations qui remettent en cause le modèle suédois sont souvent accusées de défendre le droit des hommes à la sexualité, comme dans le cas de l'Association Nationale Suédoise pour l'Éducation Sexuelle (RFSU) qui a pris position publiquement contre la loi²³. Le Parti féministe suédois Feministiskt Initiativ utilise une argumentation similaire : « Je refuse de considérer le corps comme une marchandise. Je ne veux pas qu'il soit à vendre, ni en entier ni en pièces. Ma conception du commerce n'inclut pas le fait d'utiliser nos zones érogènes pour des services domestiques. Je crois que la sexualité, en tant que partie de notre identité humaine, devrait être protégée de toute exploitation commerciale. »

Inspector Fighting Prostitution. Stockholm, Bullet Point Publishing.

22. Global Network of Sex Work Projects (NSWP) (2015). « L'impact réel du modèle suédois sur les travailleur·se·s du sexe : Outil de plaidoyer » (<https://www.nswp.org/fr/resource/l-impact-r-el-du-mod-le-su-dois-sur-les-travailleuses-du-sexe-outil-de-plaidoyer>).

23. Svenska Dagbladet, « RFSU värnar vuxna mäns sexuella frihet », 3 février 2015 (<https://www.svd.se/rfsu-varnar-vuxna-mans-sexuella-frihet>).

Fuckförbundet exclu du Salon du livre anarchiste

En 2018, le Salon du livre anarchiste de Stockholm (Stockholm Anarchist Bookfair) a invité la sociologue Niina Vuolajärvi à présenter un atelier intitulé « Des politiques favorables aux femmes ou un féminisme carcéral ? Travail du sexe en Suède » avec des membres de Fuckförbundet. Le Salon du livre anarchiste a été critiqué pour cet atelier par une organisation de femmes et un groupe anarchiste affirmant que la discussion serait trop biaisée et ne laisserait pas de place à ceux qui ont des opinions politiques différentes sur le travail du sexe. Parallèlement, des centaines de commentaires ont déferlé sur la page Facebook de l'événement exigeant l'annulation de l'atelier, insultant les organisateur·ice·s et qualifiant Fuckförbundet de « lobby de client·e·s et de proxénètes ». Les commentateur·ices prétendaient que le groupe était en fait composé de client·e·s et de maquereaux, en attaquant personnellement des membres et les accusant de soutenir le « viol tarifé ».

Le Salon du livre a donc convié Vuolajärvi et l'un·e des membres de Fuckförbundet pour discuter des critiques et des menaces de boycott qu'ils avaient reçues. Il a été décidé que les abolitionnistes seraient également invité·e·s à organiser un atelier. Après que Vuolajärvi et Fuckförbundet aient quitté la réunion, les organisateurs ont décidé que Fuckförbundet ne serait pas officiellement autorisé à participer à l'atelier en leur nom, mais que les membres pourraient toujours venir parler de leurs expériences, tandis que l'organisation abolitionniste prendrait part officiellement. Dans ces conditions de censure, Fuckförbundet a refusé de participer et le Salon du livre anarchiste de Stockholm a annulé l'événement.

Controverses à la suite de la présence de TDS à la Stockholm Pride

Contrairement à de nombreux autres pays, en Suède les TDS sont souvent exclu·e·s des événements et espaces queers, ou leur participation est fortement questionnée. En 2017, Fuckförbundet a suscité la controverse en participant à la Stockholm Pride. Dans un édito paru dans le magazine ETC, intitulé « La Pride ne devrait pas être une vitrine pour le lobby des proxénètes²⁴ », Helena Brors décrit Fuckförbundet comme un « lobby proxénète » et écrit : « Comme le reste du lobby international des proxénètes, ils utilisent le mot "travailleuse du sexe" d'une part pour estomper les frontières entre prostitution et trafic/proxénétisme et d'autre part pour que la prostitution apparaisse comme une occupation légitime. »

24. L'article peut être lu ici : kvinnofronten.nu/Nyhetsbrev/debatt-etc-pride-prostitution.php

Amalgame entre traite à des fins d'exploitation sexuelle et travail du sexe dans les discours gouvernementaux

L'objectif revendiqué de la loi sur l'achat de services sexuels était d'éradiquer la prostitution afin de mettre un terme aux inégalités de genre et de lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Dans l'évaluation gouvernementale de la loi sur l'achat de services sexuels²⁵, il est indiqué que les personnes vendant des prestations sexuelles déclarent que la pénalisation a accru la stigmatisation sociale liée à leur travail. Selon le législateur, cela devrait être vu comme une conséquence positive de la loi puisque cela montre que la prostitution est de moins en moins acceptée.

« Il devrait être difficile d'être une prostituée dans notre société. Alors même si nous ne mettons pas les prostituées en prison, nous leur rendons la vie difficile. »

[COMMISSAIRE JONAS TOLLE, DANS UNE ENTREVUE AVEC LA BBC²⁶.]

L'analyse des documents gouvernementaux et législatifs, les rapports de la police nationale suédoise et ceux du Conseil national suédois pour la prévention du crime entre 2007 et 2017 fournissent un aperçu des solutions proposées pour lutter contre le trafic sexuel et le travail du sexe, ces concepts sont systématiquement confondus dans les différents documents²⁷. La police incite les citoyens à leur signaler les cas présumés de traite à des fins sexuelles, mais aussi ceux d'achat de services sexuels, afin de leur permettre de mieux détecter le trafic sexuel. Les enquêtes sur le trafic et l'achat de services sexuels sont donc utilisées pour légitimer des ressources supplémentaires pour la police.

25. Statens Offentliga Utredningar (2010). *Förbud mot köp av sexuell tjänst En utvärdering 1999-2008*. SOU 2010:49 (<https://www.regeringen.se/rattsliga-dokument/statens-offentliga-utredningar/2010/07/sou-201049/>).

26. Ashton, C. (2010), "Could Sweden's prostitution laws work in the UK?". BBC, 30 septembre (<https://www.bbc.com/news/world-europe-11437499>).

27. Heber, A. (2018). « The hunt for an elusive crime - an analysis of Swedish measures to combat sex trafficking. » *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 19(1) : 3-21 (<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14043858.2018.1459359>).

“ En Suède, la plupart du temps, nous ne faisons pas cette distinction, nous parlons de la prostitution et de la traite pratiquement comme si c'était la même chose... Les acheteurs de services sexuels sont les mêmes. Et... c'est ce que la traite et la prostitution ont en commun.

[EMPLOYÉ DE L'UNITÉ DE PROSTITUTION DE STOCKHOLM²⁸]

Bien que les textes politiques mettent l'accent sur la protection des victimes de la traite sexuelle et de la prostitution, ils y est implicitement suggéré que parmi ces victimes, celles qui viennent de pays étrangers devraient être prises en charge non pas en Suède, mais dans leur pays d'origine. Les propositions de loi des deux dernières décennies proposent également d'élargir la définition de la traite à des fins sexuelles, les contrevenant·e·s pourraient alors être puni·e·s pour plusieurs types d'actes ou dans un plus grand nombre de situations. L'infraction de traite serait alors caractérisée à partir d'un seul des trois critères de sa définition actuelle (coercition illégale, tromperie et exploitation). Une autre proposition faite à plusieurs reprises est l'élargissement de la loi afin d'incriminer les ressortissants suédois achetant des services sexuels à l'étranger²⁹.

L'objectif des discours gouvernementaux sur le travail du sexe et l'adoption de la loi de 1999 sur l'achat de services sexuels était non seulement de réduire la demande de services sexuels, mais également de faire en sorte qu'au long terme, la prostitution soit perçue comme une question d'égalité homme-femme et que la stigmatisation ne cible plus les prostitué·e·s mais les client·e·s. Bien que plusieurs études confirment le soutien important dont la loi bénéficie, en particulier chez les femmes, d'autres soulignent également qu'elle renforce l'opinion publique souhaitant l'interdiction non seulement de l'achat, mais aussi de la vente de services sexuels³⁰.

28. Levy, J. (2014).

29. En savoir plus sur cette proposition : Sveriges Riksdag, « Kriminalisera sexköp utomlands », Motion 2018/19:1044 av Lawen Redar (https://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/motion/kriminalisera-sexkop-utomlands_H6021044). Regeringskansliet, « Sexköp utomlands ska kunna lagföras i Sverige oavsett var de har begåtts », 7 décembre 2017 (<https://www.regeringen.se/pressmeddelanden/2017/12/sexkop-utomlands-ska-kunna-lagforas-i-sverige-oavsett-var-de-har-begatts/>).

30. Holmström, Ch. et Skilbrei, M.-L. (2017).

Inaperçues et impunies : les violences interpersonnelles envers les TDS

Pour les militant·e·s féministes abolitionnistes en Suède et dans le monde, le travail du sexe est considéré comme une forme de violence sexuelle en soi. Iels déclarent sans équivoque qu'il est impossible de consentir dans le travail sexuel. Affirmer que les client·e·s achètent le corps et le consentement des TDS a des conséquences dangereuses : en définissant tout travail du sexe comme une violence, la violence physique et sexuelle concrète commise contre les TDS est invisibilisée.

Étonnamment, il y a très peu de données fiables sur les violences envers les TDS depuis que la loi sur l'achat de services sexuels a été promulguée, en dépit de son objectif censé réduire les violences sexistes. Contrairement aux approches déployées sur d'autres évaluations commandées par les gouvernements implémentant le modèle suédois (comme en Norvège)³¹, les rapports suédois n'ont pas remis en cause les fondements de la législation et n'ont pas étudié son impact sur la santé, la sécurité et le bien-être des TDS. Ils se sont plutôt concentrés sur l'évolution de la taille de l'industrie du sexe et l'état général des personnes vendant des prestations sexuelles en s'appuyant sur des informations fournies par la police et les travailleurs sociaux en contact avec les TDS. Malgré les efforts considérables déployés par le gouvernement pour évaluer les impacts de la loi, il n'y a eu aucune tentative méthodique de s'attaquer à la dynamique et aux facteurs des différentes formes de violence que subissent les TDS.

Néanmoins, plusieurs enquêtes sur l'impact du modèle suédois³² reconnaissent que le contrôle des TDS et de leurs client·e·s en vertu de ce modèle accroît leur insécurité économique et leur précarité, limitant leur pouvoir de négociation avec leurs client·e·s. Une autre conséquence majeure du harcèlement policier des TDS et/ou de leurs client·e·s est que les TDS sont repoussé·e·s vers des zones plus dangereuses. Alors même que la répression policière et les lois interdisant les maisons closes les empêchent de travailler en groupe et réduisent la possibilité de jauger leurs client·e·s, les TDS sont relégué·e·s vers des lieux de travail plus dangereux tels que des zones clandestines dans la rue et travaillent de plus en plus souvent en déplacement (aller là où le client se trouve), ce qui met en péril leur sécurité. Les services de santé et de réduction des risques sont aussi moins susceptibles de parvenir jusqu'aux TDS dans ces conditions.

31. Rasmussen I. et al. (2014). « Evaluering av forbudet mot kjøp av seksuelle tjenester ». (https://www.regjeringen.no/contentassets/0823f01fb3d646328f20465a2afa9477/evaluating_sexkjoeplsloven_2014.pdf)

32. Global Network of Sex Work Projects (NSWP) (2015) ; Levy, J. et Jakobsson, P. (2013) ; Vuolajärvi, N. (2018).

“ Vingt secondes, une minute, deux minutes, tu dois décider si tu dois monter dans la voiture de cette personne... Je suppose que si je suis là, le gars, il aura vraiment peur de venir me chercher et il me fera signe avec sa main “Viens ici, on peut aller au coin de la rue et on s’arrange là bas”, et ce sera beaucoup plus dangereux.

[TDS DE RUE ET ESCORT³³]

En tant que TDS rédacteur·ice·s de ce rapport, nous pensons que le travail du sexe n'implique pas fondamentalement de violence. Dans ce chapitre, nous visons plutôt à décrire les façons dont les TDS sont exposé·e·s à diverses formes de violence en raison de la criminalisation et des oppressions intersectionnelles telles que le sexisme, la putophobie, l'homophobie, la transphobie, le racisme et le classisme. Comme se l'imagine la population, les TDS sont non seulement vulnérables face à la violence de client·e·s ou de personnes se faisant passer pour des client·e·s, mais le sont bien plus souvent face à la violence des particuliers, de la police, des agents de l'immigration et des institutions judiciaires.

En l'absence d'études approfondies sur la victimisation des TDS et ses causes profondes, nous présentons ci-après des preuves basées sur des articles de journaux suédois et des témoignages personnels. À noter qu'il y a eu des cas documentés de crimes en série envers des TDS, par exemple des client·e·s retournant aux chambres d'hôtel d'escortes, souvent avec un ou plusieurs complices, pour les abuser et leur voler de l'argent et des objets de valeur. Dans plusieurs cas, la police n'a établi aucun lien entre ces affaires, même lorsqu'elles ont été commises dans un court laps de temps dans la même zone.

33. Levy, J. (2014).

Violences d'État : le rôle de la police et des services de l'immigration

La violence exercée par l'État est l'une des préoccupations les plus urgentes des TDS à travers le monde. En Europe, les TDS signalent d'alarmants niveaux de violence physique ou sexuelle de la part des policiers. Dans une étude menée par le Sex Workers' Rights Advocacy Network (SWAN), 41,7 % des TDS interrogé·e·s ont déclaré avoir subi des violences physiques de la part de la police et 36,5 % des violences sexuelles de la part de la police au cours de l'année précédant l'enquête. La police utilise souvent l'arrestation et la détention comme moyen de répression envers les TDS qui ne se laissent pas faire³⁴. Les TDS sont pris·e·s pour cible non seulement sur leur lieu de travail, mais également en dehors de celui-ci, sous la forme d'un profilage sexiste et racial. Les TDS d'Europe centrale ou de l'Est ainsi que de l'Asie centrale déclarent être sous surveillance même lorsqu'ils ne travaillent pas. Dans ces régions, par exemple, les femmes cis roms font face à un harcèlement constant de la part de la police dans leur vie quotidienn. La situation est similaire en Europe de l'Ouest : les TDS migrant·e·s sans papiers sont ciblées en raison de leur race/origine ethnique et de leur genre.

Le profilage racial est courant en Suède. Selon un rapport de recherche, 51 % des musulman·e·s afro-suédois·e·s et 31 % des musulman·e·s turco-suédois·e·s pensent avoir été interpellé·e·s par la police en raison de leur origine ethnique ou leur statut d'immigrant·e³⁵, tandis qu'un nouveau rapport affirme que la discrimination policière est une pratique courante envers les personnes afro-suédoises, roms et musulmanes³⁶. Le profilage racial est une expérience humiliante, voire traumatisante, qui conduit les personnes affectées à une perte de confiance envers les forces de l'ordre, ce qui dégrade les relations entre la police et les communautés.

34. Sex Workers' Rights Advocacy Network (SWAN) (2009). « Arrest the Violence: Human Rights Abuses against Sex Workers in Central and Eastern Europe and Central Asia » (http://swannet.org/files/swannet/File/Documents/Arrest_the_Violence_SWAN_Report_Nov2009_eng.pdf).

35. FRA, Second European Union Minorities and Discrimination Survey, Luxembourg 2017 (<http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/survey-data-explorer-second-eu-minorities-discrimination-survey>)

36. Schclarek Mulinari, L. (2017). *Slumpvis utvald. Ras-/etnisk profilering i Sverige*. Stockholm: Civil Rights Defenders.

Dans ce contexte, l'exposition des TDS aux autorités policières est accrue, car des opérations policières fréquentes cherchent à sévir dans les lieux de travail du sexe pour pénaliser les client·e·s. C'est particulièrement le cas pour les TDS racisé·e·s et les femmes migrantes (sans papiers). Les TDS racontent avoir été constamment surveillé·e·s par la police dans le but d'identifier leurs client·e·s, se faisant souvent arrêter au moment de quitter l'appartement, mais des cas d'intrusion sur leur lieu de travail lors de descentes ont aussi été documentés³⁷.

« Vers midi, fin avril, la police surveillait l'hôtel. Le patron [client] était dans l'une des chambres avec une femme, et les policiers attendaient dans la pièce voisine avec un interprète. Quand ils ont entendu la femme gémir, ils ont pris la pièce d'assaut. L'homme et la femme ont été littéralement pris en flagrant délit.

[TDS ANONYME]

« Elle s'éloignait alors [loin de la rue], et puis ils la suivaient. Ils ont juste fait ça [prononcer son nom depuis le véhicule de patrouille] parce qu'ils voulaient être méchants. Et j'ai aussi entendu parler d'une autre fille qui a été violée d'une façon vraiment terrible, [par] plusieurs hommes dans un *piketbuss* [camionnette de police]... elle a eu des problèmes avec son corps après ça.

[TDS DE RUE ET ESCORT³⁸]

37. Aftonbladet, « Sexköpare greps efter 7 minuter », 6 janvier 2019 (<https://www.aftonbladet.se/a/kao6Vv/sexkopare-greps-efter-7-minuter>). Aftonbladet, « 14 sexköpare gripna på en vecka », 27 septembre 2018 (<https://www.aftonbladet.se/a/m699ag/14-sexkopare-gripna-pa-en-vecka>).

38. Levy, J. (2014).

Les salons de massage thaïlandais ont été spécifiquement visés par des descentes de police. Des femmes thaïlandaises ont été emprisonnées en raison des lois sur le proxénétisme leur interdisant de travailler ensemble, et ont perdu leur lieu de travail et leurs revenus. L'efficacité de ces opérations est cependant discutable. Par exemple, une opération policière ciblant une banlieue de Stockholm mobilisant vingt officiers durant cinq mois s'est soldée par seulement deux cas d'achat de services sexuels et aucun cas de proxénétisme avéré. Un policier local a expliqué lors d'une interview que si la police identifie des TDS ayant proposé des services sexuels plus de trois fois, ils contactent le propriétaire du logement et le menacent de l'interpeller pour proxénétisme³⁹ s'il n'expulse pas læ TDS⁴⁰. Cette stratégie de surveillance et d'expulsion a été largement documentée à travers toute la Suède⁴¹.

Les policiers se font généralement passer pour des client·e·s et demandent l'adresse ou la chambre d'hôtel. Lorsque suffisamment d'informations sont collectées, ils attendent les acheteurs présumés à l'extérieur. Puisque certaines organisations et organismes d'État, tels que les Länsstyrelsen (conseils administratifs nationaux) se spécialisent dans la formation du personnel hôtelier à l'identification des victimes et des cas de traite, il devient de plus en plus difficile pour les TDS migrant·e·s et suédois·e·s de travailler en hôtel en Suède. Une TDS suédoise a fait part aux auteur·ice·s de ce rapport du stress accablant engendré par le harcèlement et les possibles descentes policières imprévisibles lorsqu'elle travaille dans des hôtels locaux, ce qui tend à lui faire baisser la garde envers les client·e·s et engendre un stress supplémentaire. Le personnel hôtelier est venu frapper à sa porte peu de temps après son arrivée avec un·e client·e, demandant s'ils souhaitaient un service en chambre. La TDS en question a estimé que le personnel n'est pas allé plus loin uniquement parce qu'elle semblait être ressortissante suédoise.

Une autre TDS rapporte avoir été accueillie avec suspicion et logée au rez-de-chaussée près de la réception avant d'entendre des membres du personnel et des policiers frapper à sa porte pour entrer, une fois les clients arrivés. Elle a également été priée de leur remettre son ordinateur et son téléphone, puis de quitter l'hôtel puisqu'elle s'y refusait, arguant qu'elle n'avait rien commis d'illégal.

39. Aftonbladet, « Polisen: Erbjudna allt på massagesalonger » (<https://www.aftonbladet.se/nyheter/a/pLVpkw/polisen-larmar-utbredd-prostitution-pa-massagesalonger>).

40. SVT Nyheter, « Prostitution på flera massagesalonger i Södertälje », 19 juin 2019 (<https://www.svt.se/nyheter/lokalt/sodertalje/prostitution-pa-flera-massagesalonger-i-sodertalje>).

41. Par exemple Dagens Nyheter, « Polis: Sexhandel och skattefusk på vanliga massagesalonger », 17 avril 2018 (<https://www.dn.se/ekonomi/polis-sexhandel-och-skattefusk-pa-vanliga-massagesalonger/>). Pour trouver davantage de cas : Levy, J. (2014).

Puisqu'il n'y a pas d'interprétation commune claire de ce qui fait de quelqu'un une victime de la traite, le simple fait d'être un·e migrant·e en provenance d'un pays non scandinave semble être un motif suffisant pour être identifié·e comme tel·le par les médias et les rapports gouvernementaux. Être appréhendé·e au beau milieu d'un acte sexuel ou bien dénudé·e est une expérience profondément humiliante pour les TDS impliqué·e·s. Ce fait est reconnu par Simon Häggström, chef de la Direction de la sécurité intérieure en charge des délits liés à la prostitution et à la traite des êtres humains, anciennement policier de l'unité de prostitution de Stockholm (*Mikamottagningen*). Il dit avoir souvent suivi, traqué et espionné des TDS pendant les rapports pour finalement les surprendre avec leurs client·e·s pendant l'acte :

“ **Avoir des relations sexuelles consensuelles est probablement l'acte le plus privé auquel deux personnes peuvent se livrer. Faire intervenir des fonctionnaires sur cet acte intime et non seulement l'interrompre mais aussi le déclarer illégal est une grande violation de l'intégrité des personnes concernées.** ”

“ **Je marche à pas feutrés, aussi silencieusement que possible dans le couloir morne jusqu'à la porte d'entrée de l'appartement de cette femme, ouvrant soigneusement la fente de la boîte aux lettres. Des gémissements masculins et féminins peuvent être entendus provenant de l'intérieur de l'appartement, de même que le son distinctif de la peau claquant contre la peau. « Ah ! Je vais jouir ! Je vais jouir ! Maintenant ! » L'homme semble extatique et gémit d'excitation. Si seulement il savait que la police l'attend dehors, écoutant chacun de ses mots.** ”

[SIMON HÄGGSTRÖM, CHEF DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE POUR LES CRIMES LIÉS À LA PROSTITUTION ET À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS⁴²]

42. Häggström, S. (2016).

Du fait de la surveillance policière et des techniques abusives d'identification de client·e·s, les TDS ont le sentiment qu'elles ne peuvent pas compter sur l'assistance de la police en cas d'agression. Ce ressenti se fonde sur des expériences vécues lors de dépôts de plainte pour abus ou violence où les iels ont subi l'attitude apathique, réductrice ou accusatrice des policiers. Des conséquences légales telles que des expulsions (du domicile ou du pays), le retrait de la garde des enfants, la surveillance et les raids policiers ou encore l'outing à l'entourage proche dissuadent les TDS de demander de l'aide à la police.

À plusieurs reprises, la police a refusé de traiter des cas de violence envers des TDS, comme lors de la disparition d'une TDS de 20 ans à Malmö en 2016. Elle avait été signalée par l'association Noomi, qui avait rassemblé des preuves grâce à d'autres TDS qui la connaissaient. L'association a fourni à la police l'adresse d'un club clandestin ainsi que le nom d'un suspect et son signalement. Cette femme avait aussi été impliquée dans une précédente enquête policière, ce qui permettait aux forces de l'ordre d'avoir accès à d'autres informations utiles la concernant. La police a continuellement refusé de prendre en charge cette disparition, ce qui a laissé l'entourage de la TDS sans réponse quant à ce qui était arrivé : kidnapping, trafic ou meurtre⁴³.

“ Je ne pense pas qu'iels iront [voir la police pour signaler un viol]. Si tu vends du sexe, comment pourrais-tu être violé·e ? ”

[UNE ESCORT SUR INTERNET⁴⁴]

Une femme TDS se souvient de son expérience, après avoir signalé un viol par un homme qui avait piraté son ordinateur. Les policiers ont initialement réagi avec empathie, mais après avoir eu connaissance de sa profession, ils ont confisqué son ordinateur :

43. Sydsvenskan, « Ung prostituerad kvinna försvunnen - polisen vägrar utreda », 11 août 2016 (<https://www.sydsvenskan.se/2016-08-11/polisen-vagrar-utreda-forsvunnen-prostituerad>).

44. Levy, J. (2014).

“ Ici on ne peut pas appeler la police si l'on a des problèmes, si quelqu'un se montre violent, nous vole, ou autre. On en revient toujours à la loi et au fait que la loi ne nous permet pas de contacter la police. Ou alors elle nous le permet mais avec toutes les conséquences que ça implique. On peut appeler la police pour notre sécurité, mais après on va avoir des problèmes. Si on loue un appartement, ils vont nous demander de partir. Éventuellement, si on est étrangère, la police va nous expulser du pays. On ne peut pas vraiment savoir. C'est pourquoi je n'aime pas les contacts avec la police. On ne sait jamais ce qu'ils vont faire. Ils ont le pouvoir de faire beaucoup de choses. On ne connaît pas vraiment nos droits. La situation, quand on est face à la police, c'est qu'ils sont la loi. ”

[LINA, FEMME TRANS ET TDS LATINO-AMERICAINE⁴⁵]

“ Ils voulaient... Je pense que quand ils ont l'opportunité d'entrer dans l'appartement de quelqu'un, ils cherchent n'importe quoi qu'ils pourraient utiliser contre nous. Ils ont trouvé une bombe de gaz poivré que quelqu'un m'avait donné il y a quelques années, j'avais même oublié que je l'avais. Ils voulaient m'inculper pour possession illégale d'arme, et puis les poursuites pour viol ont été abandonnées deux semaines après par manque de preuves. Les poursuites pour le piratage de mon ordinateur ont été abandonnées après trois mois et demi, puisque que je refusais de leur donner les noms de mes clients. Je leur ai dit que si je leur fournissais mon fichier client, ça se saurait et que je ne pourrais plus rien faire, je serais détruite, mon travail, ma réputation et tout. Ils me répondaient des choses comme “Si vous ne nous aidez pas, nous ne ferons rien pour vous”. Et ils m'ont réellement harcelée, ils m'ont mise sous surveillance pour tenter de mettre la main sur mes clients. Je leur demandais “OK, avez-vous vu qui a frénétiquement tapé à ma porte aujourd'hui et a lancé des projectiles à ma fenêtre ?” Et ils répondaient “Vous n'êtes pas sous surveillance”. Alors j'ai dû résilier mon bail de location et jusqu'à ce jour je continue de déménager tout le temps parce que j'ai peur. ”

[JENNA, TDS SUEDOISE⁴⁶]

45. Vuolajärvi, N. (2018 : 6).

46. Hulusjö, A. (2013). *The Multiplicities of Prostitution Experience: Narratives about power and resistance*. Malmö University (http://muep.mau.se/bitstream/handle/2043/16013/2043_16013%20Hulusj%C3%B6%20MUEP.pdf)

Les TDS migrant·e·s et les femmes racisées paient le plus lourd tribut à la violence d'État. La proportion des TDS n'ayant pas la nationalité suédoise est estimée à 70-80 %⁴⁷. Cette population fait face à de fortes probabilités d'expulsion vers leur pays d'origine (ou un autre pays où iels ont un permis de séjour) dans l'éventualité où iels entreraient en contact avec la police. Le travail du sexe n'étant pas considéré comme légitime, la Suède criminalise en pratique la vente de sexe par les personnes originaires d'un pays hors Union européenne ou Espace économique européen (les ressortissants de pays tiers). Dans la Loi suédoise sur les étrangers de 2005, le migrant·e est présumé·e ne pas pouvoir subvenir à ses besoins par « d'honnêtes moyens⁴⁸ ». Cela signifie que la vente de sexe est en soi un motif suffisant pour l'expulser et lui refuser l'entrée sur le territoire, même si la personne a légalement le droit d'être dans le pays ou a par ailleurs le droit d'y séjourner et d'y chercher du travail.

La police suédoise des frontières est reconnue pour expulser les TDS et les victimes de la traite, en particulier dans l'ouest du pays. À ce jour, aucune de ses instances n'a coopéré avec d'autres corps d'État pour faire en sorte que les TDS bénéficient de l'aide qui est censée leur être garantie par l'État, comme par exemple le délai de réflexion de 30 jours pendant lequel iels peuvent se reposer, avoir accès à une aide juridique, être informé·e·s de leurs droits et réfléchir à s'iels souhaitent – ou non – contribuer aux enquêtes criminelles visant leurs proxénètes/client·e·s. Au lieu de cela, la police des frontières place en détention les TDS présumé·e·s et les traite comme des criminel·le·s, quand bien même aucun crime n'a été commis. Les TDS sont ensuite expulsé·e·s de Suède quelques jours à peine après leur mise en détention, comme le stipulent certaines propositions émanant de plusieurs politiques administratives.

Les TDS migrant·e·s sont souvent détenu·e·s dans des conditions déplorable, dans des cellules de rétention administrative, et sont sujet·te·s à un stress psychologique extrême. Ces conditions déshumanisantes ne font qu'aggraver le stress de se faire potentiellement saisir leurs biens et de se faire expulser.

47. Vuolajärvi, N. (2018).

48. Disponible en anglais : https://www.government.se/contentassets/784b3d7be3a54a0185f284bbb2683055/aliens-act-2005_716.pdf

Une TDS migrante suspectée d'être victime de traite raconte qu'on lui a refusé l'accès à des protections menstruelles et à des antalgiques pendant 24 heures, alors qu'elle était enfermée dans une cellule de rétention en attendant son expulsion. Un·e autre TDS migrant·e transgenre gardé·e en détention par la police a réclamé des hormones à plusieurs reprises. Malgré ses demandes d'être expulsé·e plus rapidement de façon à retrouver un accès à son traitement hormonal, aucune réponse ne lui a été donnée pendant deux semaines, puisque c'était les vacances. Une autre TDS migrante arrêtée lors d'une descente dans un hôtel a été placée en détention alors même qu'elle était à un stade avancé de sa grossesse⁴⁹.

49. Dagens Nyheter, « Polisen jagar prostituerade: "Vi jobbar med att ta bort varan" », 20 février 2019 (<https://www.dn.se/nyheter/polisen-jagar-prostituerade-vi-jobbar-med-att-ta-bort-varan/>).

Exploitation et violences par les intervenants non étatiques

En conséquence de la diminution du nombre de client·e·s, les TDS ont été obligé·e·s de se tourner vers des tiers qui facilitent leur travail : des managers, des propriétaires d'appartements ou d'autres lieux. En outre, la loi sur le proxénétisme a provoqué des expulsions pour les TDS locataires et de potentielles inculpations de proxénétisme pour les propriétaires, et le personnel des hôtels s'est mis à participer activement à l'identification des TDS pour les bannir de leurs établissements. Il est donc devenu très difficile de trouver un lieu pour travailler en toute sécurité. C'est un terrain propice à ceux qui veulent exploiter et profiter des TDS les plus vulnérables de cette industrie, en leur proposant des client·e·s ou des lieux de travail dans des conditions précaires en échange d'argent et de services sexuels.

“ Le gars à qui je le loue, il est [légalement] mon proxénète... Alors s'il l'apprend, il va devoir m'expulser très rapidement... Ce serait une catastrophe, parce que si je n'ai pas cet appartement, je ne sais pas comment diable je suis censée travailler.

[ESCORT SUR INTERNET⁵⁰]

Ces conséquences ont aussi été reconnues par le Conseil suédois de la santé et de l'aide sociale, qui a signalé en 2008 que « selon un informateur à Göteborg, il y a probablement davantage de proxénètes dans le milieu à présent⁵¹ ». L'informateur constatait que la loi sur l'achat de services sexuels avait fait croître le rôle et le marché des proxénètes étant donné que la prostitution ne pouvait plus se faire de façon aussi ouverte qu'avant. Une femme pratiquant la prostitution dans un établissement à Göteborg raconte que lorsque la loi a pris effet en 1999, une dizaine de TDS de divers pays européens a pris contact avec son établissement parce qu'elles voulaient travailler en intérieur pour être cachées. Selon les informateurs du Centre de Prostitution de Stockholm, la loi a favorisé l'implication de tiers, car il est plus compliqué pour les vendeurs et les acheteurs de services sexuels d'entrer en contact directement entre eux⁵².

50. Levy, J. (2014).

51. Socialstyrelsen (2008). Prostitution in Sweden 2007 : 47-48 (https://www.socialstyrelsen.se/globalassets/sharepoint-dokument/artikelkatalog/ovrigt/2008-126-65_200812665.pdf).

52. Ibid.

En 2013, Jasmine, une TDS activiste et membre du bureau de la Rose Alliance (une association suédoise de TDS) a été brutalement assassinée. Plusieurs années avant son meurtre, elle avait perdu la garde de ses enfants au motif qu'être TDS la disqualifiait en tant que parent, ce qui a placé son ex-compagnon en position de pouvoir. Les enfants ont été placés chez leur père, sans tenir compte de ses antécédents de violence conjugale envers elle. Les services sociaux lui ont dit qu'elle ne savait pas ce qui était bon pour elle et qu'elle "romantisait" la prostitution. Ils lui ont dit qu'elle manquait de recul et qu'elle ne se rendait pas compte que le travail du sexe était une forme d'autodestruction. L'ex-compagnon de Jasmine l'avait menacée et traquée à de nombreuses reprises. On ne lui a jamais offert la moindre protection. Elle s'est battue contre le système à travers quatre procès et a finalement pu revoir ses enfants. Dans un bureau des services sociaux, lors de sa première visite à son fils en un an, l'ex-compagnon de Jasmine l'a poignardée à mort (l'un·e des assistant·e·s social·e·s présent·e·s ce jour-là a aussi été poignardé·e, mais a survécu⁵³).

53. En savoir plus sur cette affaire : <http://titsandsass.com/the-bloody-state-gave-him-the-power-a-swedish-sex-workers-murder/>

NdT : En France, les circonstances entourant le meurtre d'Eva-Maree (Petite Jasmine) ont été documentées par Ovidie dans le documentaire *Là où les putains n'existent pas* (2018). Le programme Jasmine de Médecins du Monde France pour la sécurité des TDS est nommé en sa mémoire : <https://projet-jasmine.org/>

Entraves aux droits des TDS à la santé : l'abolition comme politique de santé

En Suède, le travail du sexe est fortement stigmatisé. Puisque l'objectif du modèle suédois est d'éliminer le travail du sexe, les études sur la santé des TDS et les services de santé spécialisés ne sont pas prioritaires dans la mise en œuvre des politiques et dans les financements. Bien qu'il soit généralement admis que les conditions de santé mentale et physique des TDS sont dégradées par rapport au reste de la population, aucune étude gouvernementale n'a été menée depuis l'introduction du modèle suédois ni aucun service spécialisé ou facile d'accès mis en place. Divers sous-groupes tels que les TDS migrant·e·s, itinérant·e·s, LGBT ou toxicomanes rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès aux soins.

Banales dans d'autres pays d'Europe, les stratégies de réduction des risques sanitaires ne sont pas pleinement implémentées en Suède, car le fait de fournir aux TDS des préservatifs, des examens médicaux ou des tests de dépistage gratuits et anonymes, est considéré comme un « encouragement à la prostitution ». L'empowerment communautaire et les services communautaires médicaux et de soutien visant à lutter contre les violences, comme le partage de conseils sur la sécurité et la santé, sont activement dissuadés, car vus comme une banalisation du travail du sexe. Ces approches sanitaires sont en totale contradiction avec les recommandations et directives internationales, par exemple avec l'outil de mise en œuvre pour les travailleur·se·s du sexe (Sex Worker Implementation Tool - SWIT) de l'Organisation mondiale de la santé⁵⁴.

Dans de nombreux pays du monde, la police confisque les préservatifs trouvés dans les affaires personnelles des TDS. Souvent, la possession de préservatifs est utilisée par les procureurs comme preuve de prostitution. Cette pratique policière compromet la sécurité et la santé des TDS et augmente leur exposition au VIH en les forçant à choisir entre la sauvegarde de leur santé et le harcèlement policier. En Suède, de nombreux cas ont été documentés dans lesquels des préservatifs étaient considérés par la police et le parquet comme des preuves de travail du sexe⁵⁵.

54. OMS, UNFPA, ONUSIDA, NSWP, BM, PNUD (2015). *Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives*, Genève : OMS. (https://www.who.int/hiv/pub/sti/sex_worker_implementation/fr/)

55. Voir les articles sur cette pratique dans les médias :

Dagens Nyheter, « Polis: Sexhandel och skattefusk på vanliga massagesalonger », 17 avril 2018 (<https://www.dn.se/ekonomi/polis-sexhandel-och-skattefusk-pa-vanliga-massagesalonger/>).

Aftonbladet, « Bordell avslöjad av använda kondomer », 16 septembre 2015 (<https://www.aftonbladet.se/nyheter/a/xRVydG/bordell-avslöjad-av-anvanda-kondomer>). Mitt i, « Prostituerade levde i misär - kvinna döms för koppleri », 29 mars 2019 (<https://mitti.se/nyheter/prostituerade-kvinna-koppleri/>).

Kkuriren, « Prostitution allt vanligare på Eskilstunas hotell », 29 janvier 2016 (<https://www.kkuriren.se/nyheter/eskilstuna/prostitution-allt-vanligare-pa-eskilstunas-hotell-sm4705773.aspx>).

Dagens Nyheter, « Polisen jagar prostituerade: "Vi jobbar med att ta bort

66 La réduction des risques sanitaires a souvent tendance à maintenir les gens dans leurs problèmes, au lieu de les aider à s'en débarrasser.

[MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE L'UNITÉ DE PROSTITUTION DE STOCKHOLM⁵⁶]

La Suède a une longue tradition de suivi de sa population par le fichage. Depuis le XVII^e siècle, les églises suédoises ont listé les naissances, les décès, les unions, les crimes et les déplacements des gens. L'Église était en charge de ce *Folkbokföring* (recensement de la population) jusqu'en 1991. Aujourd'hui, chaque citoyen·ne a son *personnummer* – équivalent à un numéro de sécurité sociale – qui figure dans différentes bases de données contenant des informations sur pratiquement tous les aspects sociaux ou économiques de sa vie : les problèmes de santé, le paiement des impôts, le recours aux services sociaux ou le statut marital⁵⁷. Cela pose non seulement des questions de vie privée (les agents de l'État et de la Sécurité Sociale ayant accès à beaucoup d'informations personnelles), mais aussi constitue une forme d'exclusion pour ceux qui ne possèdent pas de *personnummer*, notamment les migrant·e·s sans-papiers. Il est très difficile pour les TDS de rester anonyme et les conséquences peuvent être catastrophiques si le *personnummer* de quelqu'un se retrouve lié à des informations potentiellement stigmatisantes, par exemple une activité dans le travail du sexe. Bien que le gouvernement nie l'existence de registres comportant des données sur les TDS, de récentes révélations concernant le fichage illégal de milliers de Roms⁵⁸ laissent penser le contraire.

varan" », 20 février 2019 (<https://www.dn.se/nyheter/polisen-jagar-prostituerade-vi-jobbar-med-att-ta-bort-varan/>). Vlt, « Eskilstunabo köpte sex på hotell i Västerås - "Var nyfiken" », 3 juin 2017 (<https://www.vlt.se/artikel/eskilstunabo-kopte-sex-pa-hotell-i-vasteras-var-nyfiken>). Sjöstadens Hammarby Sjöstad, « Sexhandel och skattefusk på massagesalonger i Sjöstaden! », 23 avril 2018 (<https://www.facebook.com/sjostadsbladet/posts/1669445809806166/>). Expressen, « Polisen misstänker: Kvinnan drev bordeller i thaimassagesalonger », 14 février 2019 (<https://www.expressen.se/nyheter/brottscentralen/polisen-misstanker-kvinnan-drev-bordeller-i-thaimassagesalonger/>). Svenska Dagbladet, « "Alla utom en hade utsatts för övergrepp" », 1^{er} novembre 2017 (<https://www.svd.se/alla-utom-en-hade-utsatts-for-overgrepp>). Mitt i, « Här gjordes 2 700 sexköp - nu döms ägarinnan », 16 juin 2017 (<https://mitti.se/nyheter/gjordes-sexkop-agarinnan/>).

56. Levy, J. (2014).

57. Skatteverket, « Folkbokföringens historia » (<https://www.skatteverket.se/privat/folkbokforing/attvarafolkbokford/folkbokforingenshistoria.4.18e1b10334e8bc80003006.html>).

Göteborgs Fria, « Svårt leva utan personnummer », 7 juillet 2014 (<http://www.goteborgsfria.se/artikel/114831>).

58. Liberties, « The Roma Register: Swedish State Guilty of Ethnic Profiling, Appeals Court Confirms », 28 avril 2017 (<https://www.liberties.eu/en/news/roma-register-state-guilty-of-ethnic-profiling-court-of-appeal-confirms-district-courts-judgment/11847>).

Structures dédiées aux TDS : manque de services accessibles et non moralisateurs

Lorsque la loi sur le travail du sexe a été mise en application en 1999, la pénalisation des client·e·s était censée être l'une des principales stratégies pour éradiquer le travail du sexe de Suède et devait être complétée par un certain nombre de mesures « d'intervention sociale » additionnelles. Malgré cette volonté initiale, le gouvernement n'a pas augmenté les budgets de fonctionnement des trois unités de lutte contre la prostitution déjà existantes, en charge de fournir des services sociaux aux TDS et aux services de santé spécialisés⁵⁹. Au lieu de cela, ils ont alloué 7 millions de couronnes suédoises pour accroître la répression via le Conseil de la police nationale⁶⁰ alors qu'en 2018, l'unité de prostitution de Stockholm a dû faire face à de fortes coupes budgétaires dans ses subventions. Une des conséquences a été l'augmentation de l'âge minimum des usagers qui est passé de 16 à 18 ans et il n'a plus été possible de bénéficier anonymement des services de l'unité.

En l'absence de financements étatiques généralisés, divers projets et initiatives privées ont émergé pour combler les manques dans les services de santé. Actuellement, deux cliniques proposent des services sanitaires aux TDS : SMC-Pilen à Göteborg, financée par l'État depuis 2015, et Mika hälsa à Stockholm. Cette dernière s'est développée à partir de Spiralprojektet, une action d'*outreach* (aller vers les publics) qui ciblait les femmes toxicomanes et les TDS de rue. Ces deux cliniques donnent accès à des conseils en matière de méthodes contraceptives, d'avortement et de grossesse ainsi qu'à des tests pour des infections sexuellement transmissibles (mais pas pour le VIH) et à la vaccination gratuite contre les hépatites A et B. Ces services sont peu accessibles, dans le sens où ils nécessitent de prendre rendez-vous à l'avance, d'avoir une mutuelle et bien souvent de signifier sa volonté d'abandonner le travail du sexe. De plus, l'information sur ces services est principalement disponible en suédois. Ces cliniques se focalisent sur une aide à long terme avec des visites régulières, le traitement thérapeutique des traumatismes et, objectif ultime, la sortie du travail du sexe. Par conséquent, les migrant·e·s et les TDS itinérant·e·s n'utilisent que très peu leurs services : 70 % des TDS qui passent par ces prestataires sont des citoyen·ne·s suédois·es.

59. Levy, J. (2014).

60. Brottsförebyggande rådet (2000), « Förbud mot köp av sexuella tjänster » (<https://www.bra.se/publikationer/arkiv/publikationer/2000-05-04-forbud-mot-kop-av-sexuella-tjanster.html>).

À l'inverse, en Norvège et en Finlande, le pourcentage de TDS migrant·e·s ayant recours à ce type de services est de 78-79 %, une proportion qui reflète les estimations du nombre total de TDS migrant·e·s dans ces pays.

Étant donné qu'il y a très peu de services – et seulement dans deux grandes villes – voués à améliorer la santé physique et mentale des TDS, on peut supposer que la majorité des TDS ayant une mutuelle se tournent plutôt vers leurs professionnel·le·s de santé de proximité. Ça peut être problématique pour beaucoup de TDS, par exemple dans des petites villes, où se présenter publiquement comme tel·le peut entraîner des stigmatisations. La prise en charge d'une personne qui ne révèle pas son statut de TDS peut être inadaptée. Par exemple, de nombreux·ses TDS disent avoir des difficultés pour accéder à des dépistages VIH/IST aussi souvent qu'ils le voudraient.

“ J'avais une sorte d'infection bactérienne qui me causait des douleurs au niveau de l'appareil génital. Je n'étais pas contagieux·se mais ça faisait trop mal pour que je puisse travailler et j'avais besoin d'un traitement. Le docteur a dit qu'il pouvait prévoir un rendez-vous avec un gynécologue trois semaines plus tard. Je voulais crier que j'étais TDS. J'ai besoin de pouvoir travailler lundi, dans trois jours, pas trois semaines ! Mais bien sûr, je ne pouvais pas dire ça.

[TDS MEMBRE DE FUCKFÖRBUNDET]

La principale raison qui conduit les TDS à ne pas divulguer leur expérience du travail du sexe aux professionnel·le·s de santé est la peur des conséquences, que ce soit une prise en charge empreinte de jugements moraux et de réprobation ou bien un signalement auprès des services sociaux ou de l'immigration. Cette peur n'est pas infondée. Par exemple, SMCPilen a appelé la police à chaque fois que le personnel de santé suspectait des cas de proxénétisme ou de traite, et tous les services de santé ont l'obligation de faire des signalements aux services sociaux s'ils suspectent qu'un enfant est en danger.

“ La profession de TDS me convient, mais à un moment, je ressentais le besoin de parler à quelqu'un de mes difficultés à gérer une relation amoureuse tout en vendant du sexe. La femme à SMCPilen voulait que je parle d'à quel point ce serait destructeur de continuer le travail du sexe. Elle m'a demandé si j'avais déjà songé à quel point ça pourrait affecter mon âme.

[TDS MEMBRE DE FUCKFÖRBUNDET]

Les cliniques insistent sur le fait qu'elles ciblent ces TDS qui jugent leur profession comme problématique. Le manque de contacts avec les TDS qui n'ont pas de graves problèmes et ne se considèrent pas comme des victimes est un problème en soi, car ces établissements sont vus comme des experts du travail du sexe et sont souvent consultés par diverses organisations (structures de santé locales, médias, ou encore gouvernements étrangers qui cherchent des renseignements sur le modèle suédois). Ainsi, la perception biaisée des TDS qu'ils véhiculent réduit au silence ceux qui protestent et qui ne se voient pas comme des victimes. Par conséquent, ces TDS qui sont en désaccord avec le discours victimisant sont jugé·e·s non-représentatif·ve·s.

Un rapport de Socialstyrelsen, le Conseil national de la santé et de la sécurité sociale, relève qu'il est difficile pour les professionnel·le·s de santé d'aborder le sujet du travail du sexe avec leurs patient·e·s. Ce n'est pas seulement à cause de leur manque de connaissances, mais aussi l'absence de formations pratiques sur la façon de parler des sexualités et de ses différentes expressions⁶¹. Dans un rapport de RFSL, la plus grande organisation LGBT du pays, plusieurs professionnel·le·s de santé interrogé·e·s ont dit qu'ils avaient peur de poser des questions à propos du travail du sexe, car ils ne se sentent pas en mesure de traiter ces sujets et de fournir une prise en charge adéquate⁶².

Un facteur supplémentaire dissuadant les TDS de se rendre dans des centres d'aide psychologique et dans des cliniques est que ces établissements s'adressent à d'autres groupes d'utilisateurs, comme les personnes qui ont des « sexualités problématiques », qui ont vécu des

61. Socialstyrelsen (2015). « Sex mot ersättning Utbildningsmaterial om skydd och stöd till barn och unga » (<https://www.socialstyrelsen.se/globalassets/sharepoint-dokument/artikelkatalog/ovrigt/2015-5-2.pdf>).

62. RFSL (2011). « Osynliga Synliga Aktörer - Hbt-personer med erfarenhet av att sälja och/eller köpa sexuella tjänster » (https://www.rfsl.se/wp-content/uploads/2019/01/RFSL_Osynliga_Synliga_Aktörer.pdf).

traumatismes sexuels, qui ont des comportements autodestructeurs ou qui sont victimes de la traite. Cette approche peut éloigner de nombreux·ses TDS : tout le monde ne s'identifie pas comme victime et être désigné·e ainsi peut leur faire penser que ce service n'est pas approprié à leur situation⁶³. Par exemple, dans l'unité de prostitution de Malmö, les TDS doivent partager le lieu avec des client·e·s de TDS, des consommateurs de porno et des personnes avec des « addictions » au sexe/porno.

En Suède, la santé mentale des TDS est souvent évoquée comme une conséquence de leur activité, ce qui propage l'idée que tous·tes les TDS ont des syndromes post-traumatiques. Parallèlement, on affirme que les TDS ont des problèmes de santé mentale ou des traumatismes d'enfance qui les conduisent à l'industrie du sexe. Malgré ces idées répandues et ces préjugés, très peu d'études ont été menées pour évaluer l'impact de la criminalisation et de la forte stigmatisation sur la santé mentale des TDS.

Dans le projet de recherche participatif « Travail du sexe et santé mentale » (SWMH - Sex Work and Mental Health)⁶⁴, de nombreux·ses participant·e·s suédois·es ont mentionné le soutien des pairs, le réseau, la communauté et la possibilité de parler ouvertement du travail du sexe à des amis ou de la famille comme autant d'outils atténuant l'impact de la stigmatisation. Cependant, il y a plusieurs obstacles empêchant l'accès à ces outils. Premièrement, les TDS ne peuvent pas se rencontrer et s'apporter du soutien vu que leurs lieux de travail sont hautement criminalisés. Leur peur d'être identifié·e·s comme TDS en rencontrant les autres en public est aussi significative. Selon l'étude de SWMH, les TDS suédois·es expriment aussi une grande méfiance envers les praticiens de santé mentale et rapportent souvent des situations de maltraitance ou de mauvais diagnostic comparativement aux participant·e·s issu·e·s d'autres pays.

“ Parce que je me présentais ouvertement comme TDS auprès des professionnel·le·s de santé, j'ai eu un diagnostic erroné de trouble de la personnalité borderline pendant dix ans. Ça m'a mené·e à des traitements inadaptés et au bord du suicide. ”

[TDS MEMBRE DE FUCKFÖRBUNDET]

63. Levy, J. (2014).

64. Pour en savoir plus à propos de ce projet : <https://www.sexworkmentalhealth.org/>

Stigmatisation et discrimination intersectionnelle : obstacles à l'accès aux soins pour les TDS migrant·e·s, LGBT et/ou usager·e·s de drogues

En Suède, on estime que 70 % à 80 % des TDS sont migrant·e·s ou mobiles. L'obstacle le plus significatif pour cette population est l'absence de *personnummer* qui est difficile à obtenir, en particulier lorsqu'on n'a pas de travail stable et de mutuelle dans le pays d'origine. Sans ce numéro, les TDS migrant·e·s rencontrent des difficultés d'accès aux services qui ne relèvent pas de l'urgence médicale auprès des structures destinées aux TDS, notamment les traitements de sevrage/désintoxication, l'aide psychologique sur le long terme ou l'aide pour quitter le travail du sexe en vue d'intégrer le marché du travail conventionnel.

“ Si [une citoyenne suédoise] veut de l'aide, elle peut en obtenir immédiatement. Un lieu de séjour, de la nourriture, de l'aide vis-à-vis des drogues. Tout cela par le biais des services de santé, il y a plein d'autres possibilités. Pour les autres [les étranger·e·s] nous n'avons rien. S'ils ont de la chance, on peut leur fournir un ticket de retour vers la Roumanie. Donc, ce n'est pas si facile, pas facile pour elleux. ”

[TRAVAILLEUR·SE SOCIAL·E⁶⁵]

Sans un permis de résidence permanente ou un inatteignable *personnummer*, les TDS migrant·e·s sont aussi exclu·e·s des prestations sociales, telles que l'accès aux services sociaux, l'aide au logement et à la crèche pour les enfants, le suivi pour les usager·e·s de drogues et l'éducation gratuite, ce qui les met dans une position difficile quand iels tentent de quitter le travail du sexe, comparativement aux TDS de nationalité suédoise. Sachant que la vente de sexe peut être une

65. Citation de Vuolajärvi, N. (2018).

justification pour des expulsions et que les professionnel·le·s sont tenu·e·s devant la loi de dénoncer les suspicions de crimes répréhensibles d'au moins un an de prison, comme le proxénétisme et la traite, les TDS migrant·e·s sont dissuadé·e·s de dénoncer les crimes et de solliciter de l'aide des services de santé.

Les usager·e·s de drogues font face aux mêmes attitudes négatives et condescendantes de la part des services de santé en Suède. Le but ultime des politiques de santé publique est 'une Suède libérée des narcotiques' et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Poursuivant son objectif d'une société sans drogues, la Suède a appliqué une 'tolérance zéro' vis-à-vis de l'usage des drogues. Les financements ont été prioritairement attribués aux forces de l'ordre, à la prévention et aux traitements basés sur l'abstinence. Initialement, l'usage de drogue était punissable d'une simple amende, mais depuis 1993, des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées⁶⁶. Depuis lors, le nombre de personnes inculpées pour une infraction liée aux drogues et le nombre de décès impliquant des drogues n'ont cessé d'augmenter. En 2012 en Suède, le taux de mortalité due aux drogues était trois fois supérieur à la moyenne européenne⁶⁷.

Les mesures de réduction des risques sanitaires comme les programmes d'échange de seringues pour les usager·e·s de drogues existent à Malmö et Lund depuis le milieu des années 1980, mais n'étaient pas disponibles ailleurs en Suède avant 2006. À Göteborg, deuxième ville de Suède, le premier programme de ce type n'a ouvert qu'en décembre 2018⁶⁸. La Naloxone, médicament contre les overdoses d'opioïdes, peut uniquement être obtenue auprès du personnel médical et il n'est pas possible d'en emporter avec soi⁶⁹. De plus, la Suède est le seul pays scandinave sans local de consommation supervisée.

66. <https://transformdrugs.org/drug-policy-in-sweden-a-repressive-approach-that-increases-harm>

67. Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (2014). Aperçu par pays : Suède - Décès liés à la drogue et mortalité des usager·e·s de drogue (<http://www.emcdda.europa.eu/publications/country-overviews/se#drd>).

68. <https://www.svt.se/nyheter/lokalt/orebro/rena-sprutor-till-missbrukare-aktuellt-over-hela-sverige>

69. Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (2012). Éléments-clés de la réduction des méfaits pour la Suède (<http://www.emcdda.europa.eu/country-data/harm-reduction/Sweden>).

Souvent, la stigmatisation intersectionnelle envers les TDS qui se droguent conduit à un refus de traitement, ou à un traitement conditionné à l'arrêt du travail du sexe. Des thérapies ont été proposées aux TDS à condition qu'ils arrêtent de se droguer, comme à Mikamottagningen, l'unité de prostitution de Stockholm.

Les TDS LGBT sont aussi systématiquement exclu·e·s des services de santé. Certains services spécialisés pour les TDS prétendent être certifiés pour la prise en charge des LGBTQ. Cependant, ils ne proposent pas de dépistage VIH et leurs services de santé existants sont clairement destinés aux femmes cisgenres. Parallèlement, les centres de dépistage VIH spécialement dédiés aux hommes homosexuels et aux personnes trans ne sont pas outillés pour assurer les tests et les consultations des TDS. Selon Pegasus, une ONG qui propose des dépistages VIH aux jeunes, la plupart des jeunes TDS n'ont recours à aucun service. Pourtant, nul doute que la demande existe : un tiers des personnes trans sondées dans le cadre d'une enquête menée par Pegasus disent qu'ils voudraient pouvoir bénéficier de services de soutien quant à leur vente de services sexuels⁷⁰.

Selon de récents rapports d'ONG⁷¹, une large part de jeunes hommes migrants survivent grâce au travail du sexe, car les aides pour ceux n'ayant pas le statut de réfugié ont récemment été diminuées. Leur vulnérabilité est négligée, car les services d'aide et les autorités associent souvent leurs revenus croissants à des activités criminelles, contrairement aux jeunes femmes migrantes qui sont automatiquement étiquetées comme vendeuses de sexe.

70. <https://rfslungdom.se/produkt/sex-for-x/>

71. Voir Svt Nyheter, « Nytt larm: Ensamkommande säljer sex i utbyte mot boende », 10 décembre 2018 (<https://www.svt.se/nyheter/lokalt/skane/saljer-sex-i-utbyte-mot-boende>).

Svt Nyheter, « Ensamkommande säljer sex på gatan », 22 décembre 2016 (<https://www.svt.se/nyheter/lokalt/vast/ensamkommande-saljer-sex-pa-gatan>).

La criminalisation des clients au-delà de la Suède : effets délétères de l'exportation d'une politique

Depuis son introduction, le modèle suédois a été invoqué dans des débats législatifs à travers l'Europe et internationalement. Il a été promu par diverses organisations, des politiciens, des féministes abolitionnistes et des groupes religieux comme une bonne pratique pour faire progresser l'égalité de genre et combattre les trafics. Or, aucune évaluation systémique de la loi et de ses impacts n'a jamais été menée par le gouvernement suédois. Cela n'a pas empêché certains gouvernements d'importer ce modèle, en dépit des différences nationales en termes de disparités de revenus, d'égalité de genre, de corruption et d'opacité de la police, de prestations sociales et de biens d'autres indicateurs.

Le modèle suédois a été introduit en Norvège en 2009. Contrairement à la Suède, des preuves documentées y sont disponibles quant aux effets délétères de la loi. Selon la commission d'évaluation gouvernementale de 2014⁷², les TDS sont fragilisé·e·s dans les situations de marchandage, font face à plus de problèmes d'insécurité, dépendent de client·e·s et de tiers plus agressifs et abusifs par rapport à la situation antérieure à la loi. Ces résultats font écho à ceux d'une enquête de 2012⁷³ qui montrait que les TDS subissaient plus de violence depuis l'introduction de la loi, en particulier les TDS de rue et les TDS nigérian·ne·s.

En 2016, Amnesty International a publié le résultat de ses recherches sur le travail du sexe en Norvège⁷⁴, établissant un inventaire détaillé des atteintes aux droits humains sous le modèle suédois. Basé sur 54 interviews de TDS, de représentant·e·s de services de l'État et d'ONG, le document explique que les TDS font face à une forte répression dans le pays qui conduit à leur exclusion, à la perte de leurs moyens de subsistance et/ou à leur expulsion, et met en exergue une plus grande hostilité du public vis-à-vis des TDS et leur plus grande exposition à l'exploitation.

72. Rasmussen I. *et al.* (2014).

73. Bjørndahl, U. (2012). « Dangerous Liaisons. A report on the violence women in prostitution in Oslo are exposed to. » (<https://humboldt1982.files.wordpress.com/2012/12/dangerous-liaisons.pdf>).

74. Amnesty International (2016). « The Human Cost of Crushing the Market: Criminalization of Work in Norway. » (<https://www.amnesty.org/en/documents/eur36/4034/2016/en/>).

En France, les TDS rapportent des tendances similaires après l'adoption en 2016 d'une loi inspirée du modèle suédois. Les résultats d'un vaste travail de recherche coordonné par Médecins du monde⁷⁵ avec la participation de 583 TDS montrent que 63 % des TDS ont subi une dégradation de leurs conditions de vie, davantage d'isolement et de stress. 42 % des TDS sont davantage exposé·e·s à la violence, et la majorité de la communauté (78 %) a subi une perte de revenu à cause de la baisse du nombre de client·e·s et des tarifs. Bien que le rejet des anciennes législations pénalisant les TDS soit présenté comme une évolution positive de la législation, l'étude constate que les arrêtés municipaux restreignent le travail du sexe à l'échelle locale et que les contrôles d'identité répétés à l'encontre des TDS les conduit à être encore plus criminalisé·e·s que leurs client·e·s. Iels parlent souvent des intimidations policières, dont le fait de subir des pressions pour divulguer l'identité de leurs client·e·s. S'iels sont sans papiers, iels sont souvent menacé·e·s d'être expulsé·e·s en cas de non-coopération.

Une plus grande vulnérabilité à la violence a aussi été rapportée en Irlande, où le modèle suédois a été adopté en 2017. UglyMugs, une application permettant de signaler de façon sécurisée des incidents violents, permet de voir que le nombre de signalement d'abus et de crimes a fortement augmenté⁷⁶. Si l'on compare les deux années précédant l'entrée en vigueur de la loi avec les deux suivantes, les crimes ont augmenté de 90 % et les crimes violents spécifiquement ont augmenté de 92 %.

Recommandations stratégiques

75. Le Bail, H. et Giametta, C. (2018). « Que pensent les travailleur.se.s du sexe de la loi prostitution ? Enquête sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 contre le "système prostitutionnel" Synthèse » (<https://www.medecinsdumonde.org/sites/default/files/Synth%C3%A8se-Rapport-prostitution-BD.PDF>).

76. <https://uglymugs.ie/wp-content/uploads/um-statement-26-mar-2019.pdf>

Nos recommandations sont conformes aux principaux standards mondiaux et régionaux soutenant l'obligation des États de protéger les TDS contre la discrimination et la violence, ainsi qu'aux positions de la société civile quant à la décriminalisation du travail du sexe exprimées par de nombreuses ONG nationales et internationales⁷⁷ au cours de la dernière décennie.

TRAVAIL DU SEXE

- Faciliter un projet de recherche exhaustif évaluant les conditions de vie et de travail, l'état des droits humains des TDS en Suède et les conséquences de la loi sur l'achat de services sexuels, avec l'implication active des TDS et de leurs organisations.
- Refondre la loi sur l'achat de services sexuels à la lumière des résultats de la recherche et en étroite collaboration avec les TDS de tous genres, situations migratoires et situations socio-économiques.
- Mener à bien un vaste processus de consultation des TDS vivant et travaillant en Suède de façon à élaborer un cadre législatif et réglementaire qui respecte les droits humains et améliore la sécurité et les conditions de travail.
- Fournir des financements stables et suffisants pour les structures de services et les ONG qui travaillent avec les personnes vendant des prestations sexuelles, en plaçant les choix des TDS au centre de leurs priorités et de leurs activités.
- Fournir des financements suffisants pour les initiatives menées par les TDS afin de soutenir et de reconnaître leur rôle dans l'autonomisation de la communauté et la prévention de l'exploitation et du trafic d'êtres humains dans l'industrie du sexe.
- Inclure les organisations de TDS dans la conception, l'implémentation, et l'évaluation des programmes d'inclusion sociale et de réinsertion pour les victimes de traite et pour les TDS qui souhaitent quitter l'industrie du sexe.
- Agir pour réduire la stigmatisation envers le secteur du travail du sexe. Les mesures contre la stigmatisation passent par une amélioration de l'attitude du public à l'encontre des TDS, en fournissant aux structures, aux autorités, aux ONG et au public des informations nuancées et non stéréotypées sur les TDS.

77. Les revendications du mouvement des TDS tels que la décriminalisation du travail du sexe, sa reconnaissance en tant que travail et la protection de leurs droits humains, leur droit à la santé et au travail ont été pris en compte par Amnesty International, Human Rights Watch, La Strada International, Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), Transgender Europe (TGEU), International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA World) et sa branche européenne (ILGA-Europe) ainsi que le Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM).

MIGRATION ET TRAITE

- Revoir les politiques d'immigration de sorte que les lois et les politiques sur l'expulsion des migrant·e·s ne soient pas appliquées de façon discriminatoire.
- Soutenir la régularisation des migrant·e·s irrégulier·e·s et la fin des expulsions des migrant·e·s sans papiers.
- Fournir aux étranger·e·s hors-UE victimes d'exploitation, d'abus et/ou de traite des permis de séjour sans condition de coopération pour poursuivre leurs agresseurs.
- Reconnaître que les politiques d'immigration entravent l'accès des travailleur·se·s (du sexe) migrant·e·s à la justice. De ce fait, il faudra mettre en place un cloisonnement entre d'une part la police aux frontières et d'autre part les prestataires de services dans les secteurs de la santé, des services sociaux et du système judiciaire.
- Faire en sorte que les expulsions de Suède sur le seul motif du statut de migrant·e irrégulier·e soient menées en respectant strictement la loi suédoise et seulement après une prise en compte minutieuse de la situation de chaque individu, y compris les risques d'atteintes graves aux droits humains en cas de renvoi dans le pays d'origine.

SANTÉ

- Prendre les mesures nécessaires pour que les préservatifs ne soient pas utilisés comme pièces à conviction ou confisqués aux TDS.
- Implémenter les recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la Santé⁷⁸ concernant les programmes VIH/IST avec les TDS en mettant en place des services dirigés par la communauté, des programmes de distribution de préservatifs et de lubrifiant, des mesures anti-violence et de développement des compétences pour la communauté des TDS.
- Réformer les lois et les politiques qui limitent l'accès aux services de santé sur la base du lieu de résidence ou du statut d'emploi.
- Décriminaliser l'usage des drogues et améliorer significativement les mesures de réduction des risques sanitaires à travers le pays, en prenant en considération les besoins des groupes confrontés à des discriminations intersectionnelles, comme les TDS qui font usage de drogues.

78. OMS, UNFPA, ONUSIDA, NSWP (2012).

Le développement de ce rapport a été soutenu par le International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE).

Rédigé par les membres de Fuckförbundet :
Miranda W., Varis L., Lily B., Nanami K., Lena H.
Editeur : Boglárka Fedorkó
Révision : Jay Levy et Niina Vuolajärvi
<https://www.fuckforbundet.com>

Traduction française et révision : Cybèle L.,
Xoqero, Dorys et C. Camus (mars 2020)

